

Fauteuils Tout Terrain (FTT)

Liste des matériels et conditions d'utilisation

Le présent document récapitule les avis délivrés par la commission d'homologation ("Commission d'homologation des matériels de ski assis et fauteuils tout terrain" composée du STRMTG + SNTF + FFH), et résume les conditions et les prescriptions d'utilisation des matériels homologués.

Ce document se compose de 2 parties :

- les conditions générales d'utilisation, communes à tous les FTT,
- et un tableau récapitulatif des avis, avec pour chaque matériel les prescriptions qui lui sont propres.

*Commission d'homologation des matériels de ski assis et fauteuils tout-terrain :
STRMTG - 1461 Rue de la Piscine - 38400 SAINT MARTIN D'HERES - 04 76 63 78 78*

Conditions générales d'utilisation des FTT (sauf prescriptions particulières)

L'utilisation d'un FTT (ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission d'homologation) sur une remontée mécanique devra être acceptée par l'exploitant, et autorisée dans le cadre du Règlement de Police Particulier et du Règlement d'Exploitation Particulier de la remontée mécanique.

En l'absence de prescription particulière de la part du constructeur du FTT, l'utilisation des FTT est réservée aux adultes et aux enfants de taille supérieure à 1,40 m. Cela devra être précisé dans le Règlement de Police Particulier et le Règlement d'Exploitation Particulier de la remontée mécanique.

Utilisation sur téléskis :

L'utilisation d'un FTT sur télésiège nécessite l'emploi d'un dispositif d'accrochage (communément appelé "largueur") reliant le FTT à l'agrès du télésiège. Ce dispositif d'accrochage doit être un dispositif bénéficiant d'un avis de la commission d'homologation (*voir liste des largueurs en pages 6 et 7 du présent document*).

Le télésiège peut être utilisé uniquement par des usagers possédant une bonne motricité des membres supérieurs, aptes à utiliser les commandes de largage du dispositif d'accrochage.

Le fauteuil tout-terrain peut être utilisé sur des téléskis ayant les caractéristiques suivantes, y compris les téléskis avec arrivée de type "lâcher sous poulie", et des téléskis possédant un ou plusieurs pylônes d'angle :

- téléskis à perches à attaches débrayables avec commande manuelle du départ.
- téléskis à perches à attaches fixes ou à enrouleur, équipés de sellettes ou d'archets avec une personne pour aider lors de la phase d'accrochage de l'agrès.
- espacement minimal avec la suspente suivante : 10 secondes.
- pente maximale de la piste de montée : 25%.
- vitesse maximale : 3 m/s.
- nécessité d'avoir une contre-pente à l'arrivée.
- tous les éléments (pylônes, haubans,...) pouvant présenter un danger pour les usagers en cas de décrochage intempestif en ligne, devront être protégés par des dispositifs appropriés.
- présence obligatoire d'une personne en poste à l'arrivée, prête à actionner le bouton d'arrêt de l'aire d'arrivée. Cette personne pourra être une vigie mise en place par l'exploitant, ou ce pourra être l'accompagnateur de l'utilisateur du FTT (à définir par l'exploitant selon le mode d'exploitation envisagé).

Toute dérogation aux caractéristiques limites ci-dessus devra avoir été validée préalablement par la Commission d'Homologation, après examen des mesures complémentaires (constructives ou d'exploitation) proposées.

Utilisation sur télésièges :

Dans la grande majorité des cas, le FTT et son usager sont transportés séparément sur télésièges (**l'utilisateur n'est pas à l'intérieur de son fauteuil tout-terrain**). Le transport du FTT est donc assimilable dans ce cas à un transport de bagage, prévu dans la réglementation "remontée mécanique". Et l'utilisateur est alors considéré comme un simple piéton.

Ce type de transport est donc possible, à la simple condition de respecter les modalités de transport qui auront été validées par l'exploitant du télésiège. L'exploitant s'assurera donc que le matériel FTT peut être transporté en toute sécurité (respect des gabarits du télésiège, stabilité du FTT embarqué, si nécessaire accrochage du FTT au siège par un lien de sécurité, etc...).

Bien évidemment, en cas d'évacuation verticale, l'utilisateur et son FTT seront obligatoirement évacués séparément (l'utilisateur ne devra pas prendre place dans son FTT).



2 matériels possèdent toutefois la particularité de pouvoir être embarqués sur télésiège **avec son usager restant dans le siège du FTT** (matériels "QUADRIX" et "CIMGO"). Les conditions d'utilisation de ces 2 matériels sont détaillées ci-après, notamment pour ce qui est de leur évacuation verticale.



Utilisation sur remontées mécaniques avec cabines suffisamment spacieuses dans lesquelles l'utilisateur du fauteuil tout-terrain peut être transporté en restant dans son matériel :


Sur les remontées mécaniques munies de cabines suffisamment spacieuses (téléphériques par exemple...) l'utilisateur pourra être transporté en restant à l'intérieur de son fauteuil tout-terrain. Toutefois, en cas d'évacuation verticale, l'utilisateur et son fauteuil tout-terrain seront obligatoirement évacués séparément (l'utilisateur devra donc être évacué de la même manière qu'une personne valide).

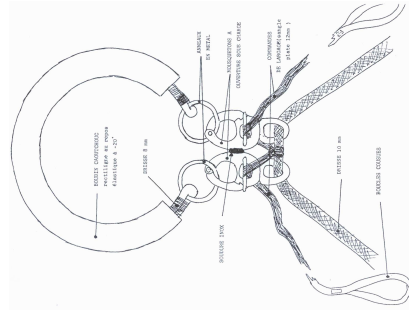
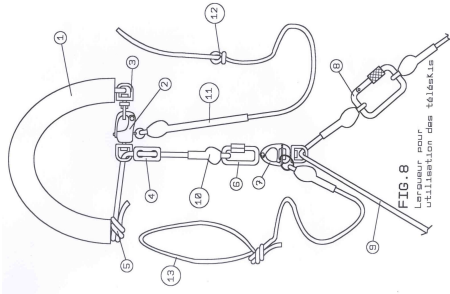

Récapitulatif des avis délivrés par la commission d'homologation des Fauteuils Tout-Terrain

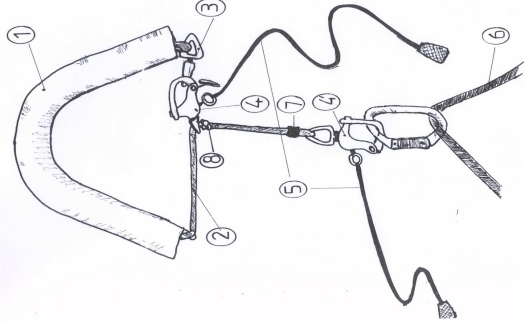

Rappel : tous les fauteuils tout-terrain décrit ci-dessous doivent être utilisés selon les "conditions générales d'utilisation" listées ci-avant, sauf indication spécifique inscrite dans la colonne "prescriptions particulières".

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Photo	Prescriptions particulières
QUADRIX Ibex	FTT 4 roues	AVMH_784_09_B	Mont Blanc Mobility		
BUGGY-BIKE	FTT 4 roues	AVMH_786_10_A	Chaland-Palmieri		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Photo	Prescriptions particulières
QUADRIX Hand'S	FTT 4 roues	AVMH_780_08_A	Mont Blanc Mobility		<p>Le FTT "QUADRIX" possède la particularité de pouvoir être mis en position "haute", avec l'utilisateur restant dans le FTT. Il peut ainsi être embarqué sur télésiège (de la même manière que les fauteuils-ski).</p> <p>Les conditions d'utilisation sur télésièges sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - hauteur maximum de l'assise de la banquette par rapport au sol : 51 cm - vitesse d'embarquement et de débarquement : télésiège à l'arrêt obligatoirement - dans tous les cas, le rabattement du garde-corps doit être effectué, une éventuelle impossibilité entraîne l'interdiction d'utilisation. <p>En cas d'évacuation verticale du télésiège, le QUADRIX peut être évacué intégralement (FTT + usager ensemble) à l'aide de 2 sangles de 1,5 m. La première sera passée à l'arrière du dossier du siège et sous les bras de l'utilisateur, créant ainsi un point d'accrochage devant l'utilisateur. La seconde sangle sera passée sous le châssis du "QUADRIX" au niveau des genoux de l'utilisateur. Les 2 sangles se rejoignent ainsi en un seul point d'accrochage où viendra se mousquetonner la corde utilisée pour l'évacuation. <i>(procédure d'évacuation identique à celle appliquée l'hiver aux fauteuils-ski)</i></p>
F4R	FTT 4 roues	AVMH_781_08_A	B. Haessler		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Photo	Prescriptions particulières
CIMGO	FTT "tandem" à 4 roues	AVMH_785_10_B	Tessier		<p>Le CIMGO est destiné à être utilisé par 2 personnes : un pilote-accompagnateur + une personne transportée qui n'intervient pas dans le maniement du fauteuil tout-terrain (et qui peut donc être de taille < 1,40 m).</p> <p>Le "pilote-accompagnateur" doit être équipé d'une ceinture de sécurité (de type lombarde) sur laquelle est fixée un lien le reliant au "CIMGO".</p> <p>Le CIMGO est constitué de 2 parties : un "châssis principal" (châssis + roues + éléments de direction) et une "cellule passager" (siège baquet monté sur un châssis léger muni de 2 petites roues). La "cellule passager" est fixée sur le "châssis principal" pour l'utilisation normale du CIMGO en descente.</p> <p>Cette conception en 2 parties permet de transporter le CIMGO sur télésiège, sans que l'utilisateur n'ait à quitter son siège baquet. L'embarquement et le débarquement se font télésiège à l'arrêt.</p> <p>IMPORTANT : le fauteuil tout-terrain "CIMGO" n'est pas autorisé sur téléskis.</p> <p>En cas d'évacuation verticale du télésiège, la "cellule passager" contenant l'utilisateur, et le "châssis principal" du CIMGO seront obligatoirement évacués séparément.</p> <p>La "cellule passager" du CIMGO (dans laquelle se situe l'utilisateur) sera évacuée à l'aide de 2 sangles de 1,5 m. La première sera passée à l'arrière du dossier du siège et sous les bras de l'utilisateur, créant ainsi un point d'accrochage devant l'utilisateur. La seconde sangle sera passée sous la structure métallique de la "cellule passager" du CIMGO au niveau des genoux de l'utilisateur. Les 2 sangles se rejoignent ainsi en un seul point d'accrochage où viendra se mousquetonner la corde utilisée pour l'évacuation.</p>

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR MOYEU CONCEPT	Largueur	AVMH_732_99_B	Moyeu Concept		
LARGUEUR TESSIER	Largueur	AVMH_734_99_B	Tessier		
SUPER LIFT	Largueur	AVMH_741_99_B	CreaTeam		

Nom du matériel	Type de matériel	N° de l'avis	Constructeur	Photo	Prescriptions particulières
LARGUEUR LAMS	Largueur	AVMH_747_99_B	CDRD		
TIRSKI G.J.	Largueur	AVMH_772_01_B	Artant		
LARGUEUR 2000	Largueur	AVMH_774_01_B	Bernard Laviolette	